

ÇA VOUS INTÉRESSE

LE DÉCRYPTAGE

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

201472



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS DESTINÉE À L'AMÉNAGEMENT, L'EXPLOITATION ET À L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ACOSTAGE DE L'ÎLE LA SAINTE MARGUERITE - AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CANNES

En exécution de l'arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique, relative à l'attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime au profit de la commune de CANNES aura lieu :

Du lundi 13 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021 inclus.
Dans le lieu suivant : Capitainerie du Port Canto, 06400 CANNES, Tél : 04 92 18 84 84.

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobilis, cotés et paraphés par Monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée ou les intéressés pourront les consulter : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions, et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, à l'attention de la Direction mer et littoral, pôle juridique et manifestations maritimes à l'adresse suivante : Mairie de Cannes, CS 30140, 06414 CANNES cedex, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr et devront être reçues au plus tard le **mardi 12 octobre 2021 à 17h00**. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la capitainerie du Port Canto, 06400

CANNES.

Pendant la durée de l'enquête :
- Une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture (<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique) et sur celui de la commune <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.
- La capitainerie du Port Canto mettra à disposition du public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique.

Par décision N° E2100024/06 du 22 juin 2021, la présidente du tribunal administratif de NICE a désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Monsieur Willy FIARD, ingénieur en retraite.

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants : **A la capitainerie du Port Canto, 06400 CANNES le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi 29 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi 12 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Mairie de CANNES, Direction Mer et Littoral, pôle juridique et manifestations maritimes, Port Canto, quai Croisette, 06400 CANNES ; Tél : 04 97 06 46 07, qui publiera l'avis d'enquête sur le site internet suivant : <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition de monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, Monsieur

le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Monsieur le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai de trente jours, à compter de la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - Direction départementale des territoires et de la mer - service maritime. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique).

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera transmise à la Mairie de CANNES, Direction mer et littoral, pôle juridique et manifestations maritimes; Port Canto, quai Croisette, 06400 CANNES, où toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la ville de CANNES <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.

Monsieur le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

201475

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/07/2021, il a été constitué une SAS dénommée : GROUPE SILVER LAC HOLDING. Capital : 190 000 Euros. Siège : 1519 avenue Pierre et Marie Curie, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Objet : L'activité de holding, la souscription, l'acquisition, la gestion, la vente et la détention de tous titres et droits mobiliers, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés; la participation, directement ou indirectement, à la constitution, à l'administration et au contrôle de toutes sociétés, soit par prise de participations directe ou indirecte, par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription, d'acquisition, ou d'échange de valeurs mobilières, obligations, droits ou biens sociaux, de fusion, de société en participation, de groupement d'intérêt économique ou autrement, ainsi que par comptes courants ou prêts d'associés à court terme et à long terme; l'acquisition directe ou indirecte de tous biens et droits immobiliers, ainsi que la gestion de ce patrimoine immobilier. Président : Monsieur Cédric GUYEN demeurant à 470 voie Communale Hugues Beranguier N 33, 06610 LA GAUDE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

201477

SCI BANAUD

Société civile immobilière

Capital : 160,00 €

Siège social : 52 boulevard

Napoléon III, 6^e étage, 06200 NICE

443 014 642 RCS NICE (2017D00793)

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 10/08/2021, la collectivité des associés de la société «SCI BANAUD», a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Patrice BANAUD, né le 07/03/1945 à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), demeurant à NICE (06200), 52 boulevard Napoléon III et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE. Pour avis et mention, le liquidateur.

201501

AVIS

ETHERTRONICS FRANCE SAS, SAS au capital de 8 000 Euros. Siège social : Cargo A5 les Trois Moulins, 425 route de Goa, 06800 ANTIBES. 539 658 310 RCS ANTIBES. Par décisions de l'associé unique le 30/07/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Chad Douglas BASKIN demeurant 28 Wrenwood Ct, Greer SC 296150813, (Etats Unis), en remplacement de M. Michael HUFNAGEL. Il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Mme Mauri Lynn AVEN demeurant 86 Hemingway Lane Simpsonville, SC 29681, (Etats Unis). Le dépôt légal sera effectué au RCS d'ANTIBES.

201498

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SAS dénommée «SAS Holding Alliance, Bâtiment, Conception, Développement» au capital de 100 Euros, ayant pour objet : L'achat, la construction, la réalisation de tous travaux de viabilité et la vente de tous immeubles de toute nature, dont le siège social est 280 route de Biot, 27 domaine de la Brague, 06560 VALBONNE, France. Durée : 99 années. Le Président est M. Didier BURDIN demeurant 280 route de Biot, 27 domaine de la Brague, 06560 VALBONNE, France. Est nommé directeur général, M. René FOUCACHON demeurant 917 chemin de Pibonson, 06250 MOUGINS. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente; la propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions collectives des associés. Les décisions de parts sont soumises à l'agrément. Immatriculation au RCS de GRASSE.

201507

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 10/08/2021, constitution d'une SASU dénommée :

JEFELEC.

Capital : 500 Euros.

Siège : 15 avenue Jacques Mollet, 06340 LA TRINITE.

Objet : Travaux d'installation électrique dans tous locaux, étude et conception de câblage. Toutes prestations de services à toutes sociétés du groupe.

Président : Monsieur Jean-François GUELI demeurant 15 avenue Jacques Mollet, 06340 LA TRINITE.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

201479

ETUDE DE MAITRE CHRISTOPHE SOSSO AVOCAT-DEFENSEUR MONACO

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 25 avril 1929 concernant les demandes de changement de nom, Monsieur Fabien, Antoine, René MARANGONI-NAVARRO, né le 31 mars 1980 à MENTON, de nationalité monégasque, fait savoir qu'il va introduire une requête aux fins de changement de nom, cela afin de supprimer le nom patronymique NAVARRO et d'être autorisé à porter uniquement le nom patronymique MARANGONI. En application de l'article 6 de l'ordonnance précitée, les personnes qui s'estimeraient lésées par cette demande de changement de nom pourront y faire opposition auprès de Monsieur le secrétaire d'Etat à la Justice, directeur des services judiciaires de la Principauté de MONACO, dans le délai de six mois suivant la dernière insertion du présent avis.